

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 23/04/2024

REFERENCE : MINSANTE N°2024_05

**OBJET : RECRUESCENCE DE CAS DE DENGUE IMPORTES EN METROPOLE ET
PREPARATION A LA SAISON ESTIVALE**

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Le nombre de cas importés de dengue signalés en métropole atteint des chiffres bien plus élevés que les années précédentes. Entre le 1^{er} janvier et le 14 avril 2024, 1 361 cas de dengue importée ont ainsi été notifiés versus 122 sur la même période en 2023. Plus de 80% de ces cas revenaient de **Martinique ou de Guadeloupe**, et 6% de **Guyane**, où des épidémies sont en cours depuis mi 2023 ([site de Santé publique France](#)).

Cette situation survient alors que l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO) a alerté sur une forte augmentation des cas de dengue dans les Amériques, comparativement aux années précédentes. Entre les semaines 2024-01 et 2024-12, le taux d'incidence cumulé dans la région des Amériques se fixait à 451 cas pour 100 000 habitants, soit une augmentation de 3 fois en comparaison à la même période en 2023 et de 5 fois en comparaison à la moyenne de cas sur cette période pendant les 5 dernières années.

Malgré la baisse du nombre de cas aux Antilles depuis fin 2023, le nombre de cas importés en métropole est à la hausse en février et mars 2024, décalage qui pourrait être expliqué par une transmission soutenue dans la population non immunisée et régulièrement renouvelée de touristes. Ainsi, Santé publique France note qu'une partie importante (52% en semaine 2024-12) des cas diagnostiqués de dengue (PCR+) en Martinique déclarent une domiciliation en France hexagonale.

Le nombre significatif de cas importés identifiés est susceptible de s'accompagner de la mise en place de chaînes de transmission autochtone sur le territoire métropolitain dans les prochaines semaines.

Dans ce cadre, nous vous rappelons les dispositions de l'[INSTRUCTION N° DGS/VSS1/2019/258 du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses](#) qui prévoient notamment avant le début de chaque période de surveillance renforcée :

- La vérification et le recensement des capacités opérationnelles des opérateurs de lutte antivectorielle ;
- La mise en place de campagnes de sensibilisation du public ;
- La mise en place d'actions de sensibilisation des collectivités territoriales ;
- La mise en place d'action de sensibilisation / communication au niveau des aéroports ;
- La sensibilisation des professionnels de santé au diagnostic et au signalement des maladies vectorielles à moustiques ;
- La vérification auprès des établissements de santé et des laboratoires de biologie médicale de leurs capacités diagnostiques (les techniques virologiques et sérologiques sont inscrites à la NABM) ;
- Dans les territoires non ou faiblement colonisés, de communiquer sur le site « signalement-moustique ».

Des messages DGS-Urgent et MARS sont diffusés aux professionnels de santé et établissements de santé afin de les alerter sur la situation épidémiologique actuelle et d'appeler à la vigilance de tous sur le diagnostic de la dengue.

Par ailleurs, comme chaque année, une campagne de communication grand public sera lancée en France métropolitaine en amont de l'ouverture de la période de surveillance pour les arboviroses renforcée le 1^{er} mai 2024. Nous vous invitons à la relayer à vos partenaires.

Un REPLY à ce MINSANTE vous sera prochainement adressé afin de vous transmettre des critères de priorisation¹ des actions de lutte antivectorielle, que vous pourrez mettre en place en lien avec vos opérateurs, et proposer une démarche de priorisation des lieux devant faire l'objet d'une prospection entomologique dans le contexte de recrudescence de cas importés.

Dans le cadre de la saison estivale à venir et des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous vous remercions de bien vouloir remonter au CORRUSS toute difficulté dans la gestion des cas d'arboviroses, y compris importés.

En vous remerciant de votre mobilisation.

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la Santé

Signé

Plus d'informations :

- [Communiqué de presse DGS](#) ;
- [Santé publique France - Actualités](#) ;
- [Moustiques vecteurs de maladies - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#) ;
- [Cartes de présence du moustique tigre \(Aedes albopictus\) en France métropolitaine - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#).

¹ Les critères sont en cours de définition par le Centre de crises sanitaires en lien avec quelques ARS, sur la base de retours d'expérience et de l'avis de l'ANSES du 22 janvier relatif à la priorisation des lieux fréquentés par les cas importés d'arbovirose pour la réalisation des prospections entomologiques et des actions de lutte anti-vectorielle.